

Le programme canadien de recherche scientifique et développement expérimental, un atout fiscal majeur.

Faisant partie des avantages fiscaux les plus généreux au monde, le programme canadien de RS&DE vise à encourager les entreprises à investir dans la recherche scientifique et le développement expérimental. La province de Québec offre également son propre programme qui peut être combiné au programme fédéral.

Qu'est-ce que la RS&DE?

- > Développement expérimental : vise à développer de nouveaux matériaux, dispositifs, produits, procédés, ou à améliorer (même légèrement) ceux existants, en ayant un objectif d'avancement technologique;
- > Recherche appliquée : a comme but premier de contribuer à l'avancement des connaissances scientifiques, en vue d'une éventuelle application pratique donnée;
- > Recherche pure ou fondamentale : a pour but l'avancement des connaissances scientifiques sans avoir pour cible une application pratique donnée (ex.: la recherche universitaire).

Conditions.

1. Il doit y avoir une incertitude, un risque ou un obstacle scientifique ou technologique;
2. Il doit y avoir un progrès, un avancement scientifique ou technologique, même si la piste s'avère non concluante après l'expérimentation;
3. Il doit y avoir un contenu scientifique et technique : avoir recours à du personnel compétent et qualifié détenant une expérience pertinente et adopter une approche systématique par voie d'expérimentation ou analyse.

Avantages.

Taux du crédit d'impôt à l'investissement*	
Au fédéral : 35 % pour les PME et 15 % pour les grandes entreprises.	Au Québec : 14 % à 30 %.

*calculé sur le montant des dépenses admissibles à la RS&DE.

- Pour les sociétés privées sous contrôle canadien : ce crédit d'impôt peut être remboursable. Ainsi, il peut donner lieu à un chèque advenant que la société soit à perte cette année-là.
- Les dépenses de RS&DE peuvent être déductibles l'année durant laquelle elles ont été engagées ou peuvent être reportées indéfiniment permettant ainsi de réduire l'impôt payable dans une année ultérieure.

Critères d'admissibilité.

Entreprises admissibles.

- Sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) ;
- Sociétés étrangères ayant une filiale canadienne ;
- Sociétés à propriétaire unique (entreprise individuelle) ;
- Sociétés de personnes ;
- Fiducies canadiennes ;
- Sociétés publiques ;
- Les particuliers sont également admissibles.

Industries visées.

Aéronautique | agriculture | agroalimentaire | chimie | plastiques | métaux | construction et ingénierie | énergie | environnement | informatique et électronique | intelligence artificielle | manufacturier | pharmaceutique | biotechnologies | cosmétique | textile | etc.

Activités reconnues.

Toute activité directement en lien avec la RS&DE est acceptée*, incluant les travaux suivants :

- ingénierie
- programmation informatique
- recherche opérationnelle
- conception
- analyse mathématique
- collecte de données
- essai ou recherche en psychologie

*admissibles si proportionnels aux travaux de RS&DE et y contribuent directement

Dépenses acceptées

Salaires, matériaux, sous-traitants, paiements effectués à des tiers, frais généraux, frais de location de certains équipements, etc.

Pour en savoir plus.

Contactez notre équipe en Droit fiscal.